



## Compte Rendu du Comité Technique Local du 4 octobre 2021

Le Comité Technique Local de Saône-et-Loire se réunira le lundi 4 octobre à 14h, en audio-conférence comme le prévoit l'ordonnance n° 2020-347 du 27 mars 2020 adaptant le droit applicable au fonctionnement des établissements publics et des instances collégiales administratives pendant l'état d'urgence sanitaire.

Les points inscrits à l'ordre du jour sont les suivants :

- Point 1 : Approbation du procès-verbal du CTL du 27 avril 2021 (pour avis) ;
- Point 2 : Présentation des opérations 2022 du nouveau réseau de proximité (pour avis) ;
- Questions diverses.

### Déclaration liminaire lue par l'Intersyndicale des Finances Publiques 71 :

Monsieur le Président,

Les organisations syndicales de la DDFIP 71 souhaitent réagir de nouveau sur la réalité et les conséquences du Nouveau Réseau de Proximité que la Direction générale des Finances publiques (DGFIP) met en place. Nous sommes réunis aujourd'hui – à distance, malheureusement – pour nous prononcer sur l'avant-dernière phase du projet de Nouveau Réseau de Proximité qui nous a été présenté par votre prédécesseure en décembre 2019.

Le point relatif aux opérations 2022 est mis à l'Ordre Du Jour pour avis, mais il n'a été en aucun cas mis de conditionnel lors de l'information aux élus, aux agents et aux cadres.

Il n'existe aucune marge de manœuvre en termes de modification et nous n'en sommes pas dupes, mais ce qui, aujourd'hui, choque, c'est de voir que des modifications substantielles sont introduites sans qu'aucune publicité n'en ait été faite.

Nous avons été mis devant le fait accompli y compris concernant l'information délivrée aux usagers à nos guichets en cette période d'échéance fiscale lourde.

Le secret et l'opacité entourant les décisions ont marqué cette préparation.

**Alors même que de «prendre soin» des agents impactés par la contre-réforme aurait été la moindre des choses. Le « quoi qu'il en coûte » était déjà mis en œuvre.**

Le NRP nous avait été présenté à l'époque comme une «révolution dans la façon de travailler», une sécurisation pour les agents, qui seraient avertis bien en amont des restructurations à venir, ce qui leur laisserait le temps de s'y «préparer». Force est de constater que même ces promesses ne sont pas tenues ! Certains agents sont sollicités le vendredi 01/10 pour une réponse attendue au plus tard le lundi alors même que rien d'écrit ni de réellement chiffré ne leur a été transmis.

**Le projet qui nous est présenté aujourd'hui révèle nous l'avons dit de nombreuses différences par rapport au projet initial ; différences qui ne seront pas sans conséquences pour les agents et les usagers.**

Ainsi, par exemple, la fusion des Services de Publicité Foncière au 09/06/2022, dont vous nous répondez qu'elle n'est pas de votre fait, mais pilotée par la Centrale : au passage, ce sont malgré tout 12 agents qui vont subir une mobilité fonctionnelle ou géographique à laquelle ils ne s'étaient pas «*préparés*».

De même, l'antenne du SIP de Louhans, initialement annoncée avec maintien de l'ensemble des missions sur site et à nombre d'agents constants, se voit amputée de sa cellule foncière et de sa mission recouvrement. Ce sont donc 5 agents qui pensaient pouvoir poursuivre leurs missions sur site et qui vont devoir soit suivre leur mission, soit changer de métier alors qu'ils n'étaient pas «*préparés*» à faire un tel choix.

Sans parler des usagers de la Bresse qui vont devoir se rendre à Chalon lorsqu'ils rencontreront des difficultés dans le paiement de leurs impôts, alors que promesse avait été faite de maintenir ce service de proximité...

### **Le démantèlement de notre réseau se poursuit donc à marche forcée et de manière brutale.**

Les agents sont inquiets de la manière dont sont gérés les effectifs. Il est d'ailleurs intéressant de relever les différences entre les premiers chiffres des effectifs attribués aux nouvelles structures du NRP et les effectifs réels disponibles aujourd'hui.

Toutefois, quand il s'agit de tirer le bilan, tout semble aller pour le mieux dans le meilleur des mondes ! Certes, vous nous concédez quelques «*couacs*», en matière de téléphonie ou d'habilitations informatiques, ainsi que des difficultés calendaires pour l'affectation des agents (ayant elles-mêmes induit des retards en termes de formation professionnelle).

Mais tout le reste est complètement occulté !

Qui se préoccupe de savoir si la 1/2 heure de trajet supplémentaire pour se rendre sur son lieu de travail ne met pas l'agent en difficulté dans sa vie de famille ?

Qui s'est inquiété de la pression subie par l'agent qui a dû changer de métier et doit de plus se former «*sur le tas*» et de manière accélérée pour être le plus rapidement opérationnel ?

Et ne parlons pas de celle de ses collègues, les «*sachants*», qui doivent à la fois assurer leur formation, effectuer les tâches qui leur étaient dévolues antérieurement et absorber le surplus de travail qui ne peut être assumé par le nouvel arrivant-pas encore opérationnel !

Mais il est vrai qu'avec un bon discours bien rôdé et une bonne publicité sur les primes distribuées à l'occasion du NRP, on pense faire passer toutes les pilules !

Car la contre-réforme a cela de cynique : les cadres des nouvelles structures ont été dessinés à la hâte par l'administration centrale, sans les connaissances nécessaires sur les spécificités des territoires et la mise en œuvre des fermetures et des regroupements a été assurée par les agents, condamnés à constater la fermeture de leurs services ou l'absorption des nouvelles charges de travail.

Rien ne leur a été épargné : des déménagements des documents et matériels professionnels à assurer eux-mêmes, l'explication à dispenser aux citoyens perdus devant cette nouvelle organisation territoriale, en passant par l'absence de soutien au niveau de l'expertise professionnelle, etc.

Le sentiment qui domine est que la DDFIP a coché les cases de l'exécution de la contre-réforme et qu'ensuite les agents ont été livrés à eux-mêmes, laissant croître un sentiment d'abandon.

Il fallait que ça passe... Et c'est passé. Le reste, peu importe !

**Et les citoyens, qu'en pensent-ils de tout cela ?** Il aurait été intéressant de connaître l'avis des «*usagers*». Il fut un temps où l'administration multipliait les enquêtes de satisfaction ou les consultations auprès des comités d'usagers. En réalité, les citoyens sont mis devant le fait accompli. Point.

Les services, ils iront les chercher ailleurs, chez les buralistes, par exemple mais personne ne se soucie des citoyens qui se heurtent à l'impossibilité de payer auprès de nos caisses, de prendre un renseignement car l'administration a décidé qu'il en était ainsi de se fermer au public. Et ce sont les agents, sur le front de l'accueil, qui essuie la mauvaise humeur des usagers perdus.

Nous ne cessons de le répéter depuis des années : les réformes incessantes sont une source de stress et de mal-être au travail pour l'ensemble des agents de la DGFIP.

**Devoir toujours s'adapter, faire, refaire, changer, sans aucune possibilité de se projeter dans un avenir serein, est extrêmement anxiogène.**

**A contrario de la communication mensongère à destination du grand public, nous l'avons bien compris, le NRP doit permettre la suppression de plusieurs milliers d'emplois et s'inscrit dans la vision d'un service public dématérialisé au-delà du raisonnable.**

**Une nouvelle fois, nous l'affirmons avec force, ce NRP se traduira par un repli territorial inédit et brutal de la DGFIP.**

**L'intersyndicale de Saône et Loire tire une nouvelle fois la sonnette d'alarme sur la dangerosité de ces projets et continuera de s'opposer à la disparition programmée des services publics de proximité.**

### **Réponse du DDFIP 71 :**

Franck Lévêque souhaite nous faire part du NRP vu de la DDFIP.

Il nous rejoint sur l'accompagnement nécessaire des personnels, de toutes les mutations. Pour certains agents, il y a perte de repères dans la façon de travailler. Cela peut induire du stress ou de la satisfaction.

Le DDFIP nous rejoint moins sur le ressenti de nos réformes : les enquêtes de satisfaction du public notamment sur le site internet sont bonnes. Pour le paiement en numéraire, il y a aujourd'hui 135 points de paiements...beaucoup plus ouverts que nous !

Ils ont rencontré dernièrement l'association des maires ruraux et ils n'ont entendu aucune récrimination. Notamment pour les endroits où il y a une couverture CDL. C'est plutôt là où il n'y a pas de CDL qu'il y a des remarques.

La construction du NRP était une construction pluriannuelle.

Afin de se démarquer de la première phase, le DDFIP s'engage à livrer les affectations des agents en fin de semaine ou au plus tard lundi 11 octobre 2021.

Sur le bilan, le DDFIP concède que la fiche peut apparaître comme une fiche de satisfecit.

En ce qui concerne les emplois : les suppressions ne sont pas ciblées sur le NRP.

Nous sommes dans une situation difficile car le département n'est pas attractif.

Sur les Ressources Humaines : les situations des personnels ne sont pas claires. Quand il va faire le mouvement : il s'attache à la situation de la personne, au métier à la situation par rapport aux autres agents.

Sur l'accueil et France Services : relations très étroites avec France Services. Les chiffres indiqués ne sont pas tronqués.

### **Points évoqués par l'Intersyndicale :**

### **Remarques générales :**

- Nous ne sommes pas étonnés de constater que **le bilan** présenté par l'administration ne soulève pas de problèmes importants. C'est symptomatique d'une vision éloignée des événements non en prise avec les réalités quotidiennes vécues dans les services.
- **Sur la gestion RH** : combien d'agents ont vu leur poste supprimé et n'en ont pas été informés ? Exemple de Montceau et des deux agents de la trésorerie.
- **Sur l'accueil** : « *l'offre alternative d'accueil physique se déploie (...) avec le déport (...) vers le réseau des buralistes* ». Ce n'est pas une offre alternative : ça devient la seule offre possible. Quel bilan pour « France Services » ? Pour les permanences ? Il aurait été intéressant de confronter les chiffres des réceptions en trésoreries par exemple et les chiffres de fréquentation des permanences. En fait, au fil des années, l'accueil est devenu un problème à la DGFIP, du fait des suppressions d'emplois, et donc, tout bonnement, l'administration supprime l'accueil avec le NRP et se donne une bonne image en constituant des points d'accueils...

**Le bilan que nous pouvons en tirer est que cette nouvelle organisation est sans commune mesure avec l'offre des réceptions permises par la présence des agents à travers tout le réseau.**

# Constats de l'Intersyndicale sur le Bilan et perspectives par sites :

## Le Volet SGC / CDL

La DGFIP a décidé la scission du métier de comptable public en deux entités, le conseiller aux décideurs locaux et le gestionnaire comptable.

A l'évidence ce choix idéologique est paré de toutes les vertus et sa mise en place est saluée par la DDFIP71 avec un concert de louanges où l'autosatisfaction le dispute à l'autosuggestion.

Inutile de vous préciser que nous ne partageons pas cet enthousiasme mais avant de vous indiquer les points précis qui, à la lecture de vos fiches, nous inquiètent, il semble opportun d'éclairer ce bouleversement organisationnel par un petit rappel contextuel.

**Faut-il y voir l'aboutissement des attaques obstinées contre le réseau de cette dernière décennie avec en point d'orgue les expérimentations de certification des comptes publics intensifiée depuis 2017 et la fin annoncée de la Responsabilité Personnelle et Pécuniaire du comptable public? Puis enfin un désengagement complet de la DGFIP de la sphère des collectivités locales ?**

Parce qu'au final, seule la RPP justifie que le comptable public continue à se positionner comme un contrôleur et non comme un conseiller. Au niveau européen, la situation est toute autre...

Les progrès informatiques ont d'ores et déjà donné la possibilité de basculer vers des états financiers uniques dont vos services font déjà la promotion.

Tout cela annonce une plus grande mutualisation entre l'ordonnateur et le comptable et l'outil idéal pour basculer est le SFACT qui ne cesse de hanter les rêves de la Direction Générale et que l'on voit régulièrement revenir à l'ordre du jour.

Parce que de gestionnaire de SGC ou de responsable de SFACT à agent comptable on sent le pas de plus en aisé à faire.

Au final la mission de conseil clairement scindée sera enfin externalisable en totalité vers le privé, la certification des comptes pourra être déléguée à des officines et les personnels, fonctionnaires et contractuels, mis à disposition forcée d'agences comptables qu'on croyait à tort enterrées.

Voilà nos craintes qui malheureusement se révèlent souvent prophétiques ces dernières années.

**Passé ce rappel , nous aimerions attirer votre attention sur quelques points précis :**

Les périmètres des CDL envisagés en 2022 nous semblent géographiquement intenables pour certains (par exemple Mâcon périphérie + Tournus + CC Tournus mais pas seulement).

Le nombre considérable de collectivités à conseiller sur ces ressorts géographiques disproportionnés ne nous paraît pas adapté aux ambitions de qualité de service annoncés aux collectivités et propre à dangereusement dégrader les conditions de travail des futurs CDL.

Les futurs SGC absorbants présentent dès à présent des fragilités qui rendent périlleuses tout ajout de budgets supplémentaires.

Le bilan reste à faire objectivement des SGC déjà constitués en prenant en compte que, pour deux d'entre eux, la situation était très favorable en amont (périmètre peu modifié, nombre de budgets transférés limités) et c'est la raison d'ailleurs pour laquelle ils ont été choisis comme précurseurs. Pour autant, la situation du SGC de Charolles doit inciter à la plus élémentaire prudence et imposer une pause de stabilisation dans votre calendrier.

Bien sûr, en ce qui nous concerne, nous continuons à nous opposer à ces regroupements arbitraires qui ne sont pas une réponse à l'anémie volontaire du réseau.

### **Réponse du DDFIP 71 :**

La scission trouve sa source dans l'insatisfaction plus particulièrement des grandes collectivités d'avoir le service attendu. Le conseil n'est pas régalien. Il y a et il y aura toujours des officines. Le crantage a été fait après contact de 26 chefs de service qui ont répondu très ouvertement. On avait plus de 40 pages de retour. Je ne nie pas les difficultés. Ces difficultés proviennent d'un réseau qui a toujours eu des difficultés.

On n'a pas changé de l'ancien merveilleux pour un nouveau parfait. L'opérationnalité n'est pas encore totalement là, mais elle arrivera. Après une année de fonctionnement on a un réseau qui tient. Nous avons quelques difficultés avec un encadrement un peu insuffisant en nombre et il y a une dimension managériale à prendre en compte. On a ce souci sur Charolles où il n'y a même pas d'emploi de A implanté. Il va donc falloir rééquilibrer certaines structures en terme d'emploi. Pour le périmètre, je ne rejoins pas votre position notamment sur Mâcon où le CDL petites collectivités sera déchargé des missions de gestion et pourra donc

être présent sur l'ensemble de son territoire. Le CDL Grands Comptes aura une mission dimensionnée aux enjeux de ses deux grandes collectivités (Mâcon et MBA) et devra être au rendez-vous. Il n'y aura pas au final de déséquilibre de charge d'activité entre les deux CDL. Je serai pour autant vigilant sur ce secteur comme sur les autres.

## Montceau : SIE et Trésorerie :

### Bilan NRP 2021 :

- En termes d'emplois, nous sommes très loin des premiers chiffres annoncés pour doter les nouvelles structures.
- Il y a un certain déficit en termes de documentation professionnelle : des pas à pas sont requis pour « entrer » dans les missions. Renforcer la vigilance sur les besoins de formation.
- Il est effarant de constater qu'une structure importante comme le SIE de l'ouest du département et vendue comme telle à l'époque se retrouve décapitée et sans pilotage. L'IDIV intérimaire fait ce qu'elle peut en collaboration étroite avec les agents.
- Grosses tensions relevées aussi sur les installations informatiques des nouveaux agents par les informaticiens qui ne peuvent être partout à la fois et qui font ce qu'ils peuvent. Ajoutez à cela les dysfonctionnements des applications informatiques qui ne facilitent pas l'exécution des tâches.
- Indemnité d'accompagnement à la mobilité fonctionnelle (prime formation) : quand auront lieu les versements aux agents ? Tous ne les ont pas encore perçus.

### Perspective 2022 :

- Comment va se préparer l'intégration des nouveaux SIE ? Il manque des données notamment en matière de recouvrement (importance du portefeuille pour anticiper l'orga, etc.)
- Fermetures des caisses, suppression du numéraire au profit des buralistes...Pose un problème en matière de recouvrement.
- Fermetures des caisses : quelles sont les solutions envisagées pour les chèques verts, bleus ? Les bons de secours ?
- Qu'en est-il des 2 collègues de la trésorerie à qui on a appris qu'ils n'avaient plus de postes ? Que s'est-il passé ?

### Réponse du DDFIP 71 :

Les premiers chiffres annoncés lors de la présentation du NRP ne tenaient pas compte des suppressions d'emplois.

Concernant les informaticiens, le DDFIP déplore un problème d'insuffisance du nombre d'emplois.

Concernant les solutions chèques bleus, verts, bons de secours : il est envisagé une solution de carte prépayée. En attendant, c'est pour cela que la direction a autorisé le numéraire dans les caisses jusqu'au 31 décembre 2021.

Nous devons être très attentifs à cette population.

Sur la situation personnelle des 2 collègues : nous sommes très attentifs. Si l'on se réfère à des situations identiques, lors de la première vague NRP, il n'y a pas eu de difficultés. Il espère ne pas être un directeur fou. Ce qui fait peur c'est le statut ALD. Il essaie de concilier au mieux les situations d'une personne, des métiers.

Concernant le chef de service, le DDFIP ne répond pas. Ils ont essayé de recruter au dernier moment mais il n'y avait personne. Au prochain mouvement, il espère avoir quelqu'un. Pendant la période, ils vont soutenir l'intérimaire qui a tout pouvoir et toute compétence.

Sur la formation : concernant le versement de l'Indemnité d'accompagnement à la mobilité fonctionnelle, les agents sont éligibles à partir du moment où ils ont fait entre 5 et 10 jours de formation (500 €), 10 et 20 jours (1000€) et au-delà de 20 (2000) ; un point est fait régulièrement avec une profondeur de quelques mois.pour actualiser.

Il n'est pas possible de le faire immédiatement.

Le DDFIP espère que l'on pourra reprendre les séances de formations métiers. Concernant la documentation professionnelle, les pas à pas, ils ne vont pas réécrire ce qui a déjà été écrit. Pour ceux qui changent de métiers, il faut des formations simples avec les B.A BA.

Sur les applications informatiques : nous sommes très otages de la technique informatique.

## LE CREUSOT : SCG + SIP

### **Bilan NRP 2021 :**

- SGC : les agents se sont chargés de transférer les archives eux-mêmes. La remarque est faite non pour accabler les personnels techniques qui ont procédé à tous les déménagements dans le département et qui n'ont pas ménagé leurs efforts mais pour souligner que l'administration a de grosses défaillances de moyens quand il s'agit de mettre en œuvre une contre-réforme.
- SIP : La création de grosses structures telles que les SIP ou SIE entraîne des changements dans les fonctions au détriment d'une certaine efficacité professionnelle :
- L'encaissement des amendes, taxes, factures communales qui dépendaient des trésoreries, demande des compétences pas forcément acquises par les agents d'accueil ; ces tâches incombaient à des services entiers et expérimentés ; trop de diversité au détriment de la qualité des réponses qui peuvent être apportés.
- Les services n'ont plus que des listes d'anomalies à exploiter, d'où une perte de connaissances en fiscalité. Le travail ne présente plus le même intérêt pour les agents. On assiste à une « industrialisation » des tâches et d'ailleurs les nouvelles applications.
- Où est la proximité si les contribuables doivent se rendre au Creusot pour les questions complexes, les délais de paiements ou pour un rendez-vous nécessitant l'avis de la hiérarchie, alors qu'ils avaient un centre à proximité puisque situé à Montceau les Mines. ?
- A l'inverse pourquoi créer des accueils de proximité sur des anciennes trésoreries pour accueillir moins de 30 personnes depuis janvier 2021 (Perrecy et Montcenis). A ce sujet, les horaires des permanences pourraient-ils être négociés et discutés avec les agents du SIP ?
- Les agents s'interrogent sur la pertinence et l'efficacité des points accueils qui prélèvent des moyens humains dans les services...ce que nous avions prédit. Par ailleurs, le télétravail, les permanences et le travail en présentiel sous une forme de turn-over ne facilite pas la cohésion dans le collectif de travail.
- Pourquoi instaurer un nouveau réseau de proximité tout en maintenant des « antennes », des « accueils » des structures qui n'en sont pas et qui finissent par perdre l'utilisateur dans son orientation pour effectuer ces démarches. Quand on veut supprimer des structures, on le fait ou on le fait pas, responsabilités politiques assumées ou pas !
- Ce qui ressort fréquemment c'est que peu de contribuables ne comprennent la nouvelle organisation !

**- A défaut de simplifier, le NRP a créé de véritables parcours du citoyen.**

**Ainsi, par exemple : un contribuable propriétaire d'une habitation située à Montceau les Mines doit :**

- **Demander un contrat de mensualisation ou de prélèvement à l'échéance au centre de contact (impossible d'avoir un interlocuteur, juste un répondeur qui vous envoie un SMS sur un smartphone... )**
- **Demander une exonération TECF au SIP du Creusot secteur d'assiette.**
- **Demander une exonération pour construction neuve au SIP d'Autun cellule foncière.**
- **Demander une réévaluation de son bien au SIP d'Autun cellule foncière.**
- **Demander un délai de paiement au SIP du Creusot service comptabilité.**

**Le tout pouvant être fait par internet si ce n'est pas une personne âgée ( ou sous tutelle) et /ou sous réserve que celle-ci ait un accès à internet.**

**Ainsi, certains contribuables ne sont-ils pas mis en marge de notre société alors que nous sommes une administration publique et que jusqu'à présent nous pouvions leur accorder notre aide physique dans les centres des finances de Montceau et d'Autun AVANT le NRP ?**

- Pour conclure, on supprime le trésor public en instituant les QR Code sur les factures avec paiement chez certains buralistes, sauf que certaines factures de certaines communes non pas de QR Code et que certains QR Code quand ils sont présents ne fonctionnent pas ( Taxes foncières, amendes majoré, garderie de ST Vallier, etc.)

## QUESTIONS TECHNIQUES

- Maintien d'un accueil de proximité à Perrecy les forges avec un internet défaillant : Boitier 4G car absence de wifi à la mairie, quand on capte la 4G.
- Le NRP a généré un certain nombre de télétravailleurs dû au fait de l'éloignement domicile /lieu de travail mais absence de matériel nécessaire à la fonction comme des téléphones portables pour chaque télétravailleur.
- Question d'une 3<sup>ème</sup> salle de restauration.
- Où est l'eco-responsabilité et l'économie dans le NRP ? Chaque agent concerné par le NRP doit faire 40 km de plus par jour d'où une pollution plus importante puisque utilisation des véhicules motorisés plus que nécessaire. (vélo impossible) Les déplacements des agents sur les accueils de proximités génèrent des remboursements de frais supplémentaires (missions) et les bâtiments toujours loués par l'administration ne sont remplis qu'à moitié, **où est l'économie ?**

Question RH : question de compréhension sur l'attribution des postes avec des situations d'agents équivalentes (par exemple, hors priorité pour rapprochement de conjoint ou pour raison familiale, comment expliquer que pour deux célibataires de même grade, la règle de l'ancienneté ne soit pas appliquée ?)

- Annonce faite aux agents en phase 1 de NRP : aucune mutation forcée...Or soit l'agent suit sa mission, soit il aura un poste où la direction voudra bien l'affecter ! Il ne pourra rester sur sa résidence administrative. Ça revient à choisir entre la peste et le choléra !

### - **Perspective 2022 :**

- SGC : changement de bureaux au SGC du Creusot au profit de bureaux droits ? Les agents souhaitent conserver leurs bureaux car il y a la place de le faire.

### - **Réponse du DDFIP 71 :**

- Sur les accueils de proximité. Il a été proposé aux élus. Tous ont répondu favorablement pour avoir une permanence. Là où il n'y avait d'espace France Services, on se devait de laisser un accueil de proximité. Nous sommes tributaires des espaces et des horaires que la collectivité veut bien nous accorder. C'est le cas de Montcenis. Il n'est pas possible de changer du fait de la disponibilité de salle.

- Quand on voit la fréquentation, cela ne répond pas à un besoin majeur de la population. Il ne peut les fermer de suite par respect de parole. Cela ne répond pas à l'absence des usagers. Concernant la connectique, cela n'est pas partout pareil. Il y a eu des interventions pour améliorer les choses.

- **Intervention de l'Intersyndicale :** nous sommes pour un maintien du service public local et un accueil de plein compétence sur le territoire. Nous constatons que les permanences qui remplacent des trésoreries fermées ne rencontrent que peu d'échos auprès de la population sur la période du premier semestre 2021. Sur un semestre, les trésoreries avaient beaucoup plus de visites que les permanences. Donc pour répondre au « problème » de l'accueil, l'administration a supprimé le besoin. La population ne s'empare pas des permanences, qui, rappelons-le, avaient été constituées par « calmer » la colère des élus. Nous sommes très très dubitatifs sur la pérennité de ces permanences et nous pensons que l'administration va agir en deux temps. En premier lieu, il y a un affichage politique qui clamait : « *pas d'inquiétude, nous ne fermons pas les structures mais nous renforçons la présence du service des finances* » ; ensuite, en second lieu, du fait de la faible fréquentation des permanences, l'administration va fermer ces points d'accueil.

Et c'est à ce moment que le NRP va montrer son vrai visage.

L'intersyndicale le rappelle, elle avait réclamé un réseau de pleine compétence, sur tout le territoire avec maintien des structures existantes et renforcement par des permanences, pourvu d'effectifs suffisants pour le faire fonctionner.

- **Réponse du DDFIP 71 :** Le DDFIP a bien compris l'intervention. Il y a l'offre et la demande. Mais il n'est pas certain qu'il y ait toujours une demande. On le voit dans nos flux d'accueils globaux. On a moins de personnes qui viennent au guichet du fait de la suppression de la TH et du PAS, de la déclaration automatique, du développement du site internet. Si on est en accessibilité à distance, avec le numéro unique par exemple, le DDFIP connaît peu de personnes qui préféreraient venir aux

guichets. On est dans un jeu d'offre et demande sur l'accueil de proximité. En réduisant les horaires d'ouverture, nous avons moins de monde mais il ne venait quand même pas des flux de population. La décroissance que l'on voit est liée à un changement de comportement.

Les permanences n'ont pas de durée de vie limitée pour l'instant mais ce sont des contraintes sur les services. La permanence nécessite du présentiel.

Nous ne pouvons pas aller contre ce que demande la société : le télétravail était demandé par les personnels. Il participe à l'attractivité de nos métiers.

- Sur la fourniture des smartphones aux télétravailleurs : aucun inconvénient pour équiper les télétravailleurs au fur et à mesure des demandes.
- Sur le mobilier et les bureaux droits au SGC. Par rapport à la configuration des locaux, les possibilités d'installation sont plus faciles avec des bureaux droits. Une solution peut-être trouvée sur le maintien des bureaux actuels.
- Possibilité de créer une 3<sup>ème</sup> salle de repas.
- **Intervention de l'Intersyndicale :**
- Le bureau du courrier au 2<sup>ème</sup> étage n'est pas l'idée du siècle. Il serait bon de revenir à un bureau du courrier au rez-de-chaussée et transférer le bureau du CDL, utilisé ponctuellement, au 2<sup>ème</sup> étage.

- **Réponse du DDFIP 71 :**

Nous rejoint. On va revenir à quelque chose de plus rationnel et remettre le courrier à l'emplacement initial conformément aux préconisations de l'Inspecteur Santé Sécurité au Travail (ISST).

- **Intervention de l'Intersyndicale :**

Suite au rapport de l'Inspecteur Santé Sécurité au Travail, on reparle de l'amiante sur le site de Montceau les Mines. Un certain nombre d'agents sont susceptibles de réintégrer le plateau où se pose la question de la présence d'amiante dans le sol. Le rapport amiante a-t-il été demandé au bailleur ?

Il y a, de surcroît, une histoire récente concernant ce plateau avec des émanations constatées et des visites du CHSCT.

**Réponse de l'ISST :** va lever les zones d'ombres pour calmer les inquiétudes.

**Intervention du BIL :** vont faire un nouveau repérage.

## **AUTUN :**

- **Bilan NRP 2021 :**

- **Cellule foncière :** des difficultés pour effectuer les missions et résorber le retard du fait d'un manque d'effectifs et devoir assurer en même temps la formation. Service impacté par des accidents de vie : maladie longue durée, arrêt maladie. De plus, les agents participent à l'accueil commun du site. Il faudrait en finir avec la pression constante mise pour apurer les listes. Ne pas oublier que ce sont de nouveaux agents qui exercent la mission.

- Les citoyens ne semblent plus rien comprendre à l'organisation.

- Problème du numéro de téléphone sur les avis de taxe foncière.

- **SGC :** manque au moins 1 agent. Le SGC a encaissé énormément d'innovations en 2021.

- **Perspective 2022 :**

- **SPF :** inquiétude sur l'avenir et notamment n'être que 3 personnes pour former les agents arrivants. Inquiétude aussi sur la nature des missions. Demande de formation.

- **Réponse du DDFIP 71 :**

- Les sujets emplois sont valables sur tous les sites. La formation sur la cellule foncière est faite maintenant on est en attente de résultats.

- Lorsque nous sommes passés sur le site et notamment le SGC, les gens nous ont fait apparaître pas mal de difficultés. Il y a encore quelques leviers d'actions permettant d'être pleinement opérationnel.

C'est un SGC de taille limitée puisqu'il n'a absorbé qu'une petite trésorerie. Il faut trouver de marges de productivité.

- Il maintient les agents du SPF sur Autun. L'arrivée du SAPF fait que certaines personnes, qui ne sont même pas de la publicité foncière, vont pouvoir intégrer la structure.

### PARAY :

Suite au passage du service RH, les agents et les OS s'interrogent de savoir pourquoi il a été précisé que les agents du site absorbant du SIP doivent faire une demande mutation ?

**Réponse du DDFIP 71 :** Oui, ils devront faire une demande de mutation car les agents ne sont pas assez bien classifiés. Sur d'autres sites c'était plus clair. Là, le DDFIP décide que tout le monde participe au mouvement. S'ils sont sur la mission SIP, ils resteront sur la mission. C'est pour éviter tout sujet.

C'est une clarification ? C'est une remise sur la table de tous les emplois ?

Auparavant quand il y avait un SIP avec 5 emplois il y avait 5 personnes... Prend en compte de l'ensemble des agents avec leur métier.

Il y aurait donc plus d'agents sur le SIP que de postes ?

C'est ça. Il y a plus de gens que de chaises. Il faut que ce soit très clair donc on verra la situation de tout le monde.

**Intersyndicale :** donc il y a plus de personnes affectées sur le SIP qu'il n'y en a au tableau des emplois ce qui ressort quand on regarde la fiche de constitution du SIP de Paray le Monial. Mais pour autant, lorsque l'on regarde l'annuaire, on constate effectivement qu'il y a plus de personnes affectées au SIP que ce qui est transféré mais que le nombre d'emplois transférés du SIE de Paray le Monial vers le SIE de Montceau semble « coller ». Donc, il y a des personnes réellement en surnombre sur le SIP-SIE de Paray le Monial ?

**Réponse du DDFIP :** c'est un résumé très clair de la situation. Donc on a besoin d'y voir plus clair.

### Louhans :

- **Perspective 2022 :**
- **Concernant le SIP et la cellule foncière :**
- Une audio conférence relative à la création du SDIF s'est tenue il y a deux semaines et la constitution de cette nouvelle structure a été confirmée à l'horizon fin 2023. Néanmoins, à aucun moment il n'a été question de transférer la cellule foncière de Louhans par anticipation sur Chalon. Lundi dernier, veille du passage du service RH dans les services, les agents ont découvert avec stupeur que la cellule était transférée au 1<sup>er</sup> janvier 2022. Les agents et nous-mêmes déplorons la méthode brutale et autoritaire utilisée par la Direction. Les agents ont 3 mois pour faire leurs bagages.
- - Pourquoi cette volte-face organisationnelle et se hâter de cette façon ? Pourquoi était-il urgent de transférer ces emplois avant création du SDIF alors que cette antenne foncière est pleinement opérationnelle alors que d'autres antennes subsistent ?
- - Quel est l'avenir d'une antenne SIP de 3 ou 4 personnes dont la pérennité jusqu'en 2026 avait été assurée devant les agents, les usagers et les élus ?
- Problème aussi du recouvrement de l'impôt sur le revenu dont le transfert n'était pas prévu initialement. Cela impacte deux agents.
- - **Concernant le SGC :** Début septembre, la responsable du budget avait évoqué 15 emplois (1A+, 1A, 9B et 4C). Ce chiffre a été vérifié puis confirmé par le service Budget le 13 septembre. Le 16, le BIL s'est déplacé pour visiter les lieux, agencer l'espace et prévoir les travaux sur cette base de 15 emplois. Pourtant, la fiche du CTL supprime un B et réduit l'équipe à 14 emplois. Ce chiffre est inférieur aux estimations initiales NRP (par exemple où sont les 2 cadres A qui devaient rejoindre Louhans initialement ? Le A de Cuiseaux a été supprimé. Et celui de St Germain ? L'équipe est désormais insuffisante pour assumer la charge de travail.

- - L'activité de Louhans est historiquement sous-évaluée car l'essentiel de son activité recettes/recouvrements repose sur les rôles importants non recensés dans les statistiques (SIVOM 40000 articles, autres collectivités 25000 articles). Pour illustration, Louhans est le plus gros poste du département en masse de phases comminatoires. L'indicateur "nombre de titres" n'est donc pas pertinent. Le SGC demande donc un maintien du 15ème emploi afin de pouvoir assurer normalement la totalité de ses missions.
- **Réponses du DDFIP 71 :**

SIP Louhans : le site souffre du manque de personnel. Il y a des difficultés à combler les emplois et cela crée des situations tendues. La base est la fusion du SIP de Louhans avec Chalon et le maintien d'une antenne de Chalon sur Louhans. Sa conduite dépend d'un seul chef basé sur Chalon et l'organisation est donc plus déclinée en fonction des éléments en termes d'emplois. Il est logique que le recouvrement se rapproche du chef du SIP de Chalon qui en a la responsabilité.

Sur le foncier : il y a pu avoir des balbutiements liés à tout ce qui va se passer sur les métiers fonciers et à la pression de la Direction Générale à ce sujet. On réfléchit sur une nouvelle organisation avec de nouveaux outils, de nouvelles attentes pour les personnels, et des attentes sur les révisions. On nous demande de mettre en place une unité départementale. On aurait pu tout rassembler au même endroit. Ce ne sera pas le cas. La partie foncière nécessite en effet d'avoir des unités beaucoup plus importantes, sans parler des nouvelles missions qui arrivent (la taxe d'aménagement). Selon lui, Louhans est une antenne pérenne qui travaille pour le chef de Chalon. Cependant, la pérennité jusqu'en 2026 n'est pas établie puisque la convention avec le Département n'a pas été signée. Il n'y a par conséquent pas d'engagement sur la durée de cette pérennité.

SGC : les emplois seront examinés dans le cadre du CTL emplois et les chiffres mentionnés dans les fiches soumises au vote seraient donc provisoires. Le SGC aura des chaises libres et celles-ci seront proposées aux agents souhaitant rester sur Louhans. Les emplois des anciens cadres A des trésoreries supprimées (Cuisseaux et St Germain) ont été repris par la DG. Il y aura par la suite des opérations de rééquilibrage à opérer en ce qui concerne les cadres. Le directeur souligne l'attention particulière qu'il porte au site de Louhans.

**L'intersyndicale** intervient sur l'absence de prise en compte des risques psycho-sociaux dans le cadre du NRP.: Nous avons déjà fait cette demande il y a quelques mois et interpellé l'ISST sur ce thème. Nous ne nous interdisons pas de demander une expertise réalisée par une société spécialisée afin de mesurer l'impact de ces changements sur les agents.

**Réponse du DDFIP 71 :** Concernant l'expertise, il n'est pas favorable à des études extérieures. Il préfère rappeler tous les dispositifs d'accompagnement qui existent. Il croit énormément dans les visites des délégations du CHSCT.

**Intersyndicale :** il faut réagir sur moyen terme et long terme car nous ne connaissons pas l'avenir des CHSCT. Des expertises ont déjà été effectuées dans d'autres départements notamment la Nièvre.

**Vote CONTRE unanime**

**Nouvelle convocation le mardi 12 octobre 2021**

### **Questions diverses**

- Quid des MFS ? Plusieurs agents s'étaient positionnés pour être inscrits dans le vivier mais n'ont aucun retour, doivent-ils renouveler leurs demandes ?

**Réponse du DDFIP 71 :** le vivier existe et a été transmis aux collectivités locales mais il faut que lesdites collectivités aient un besoin et pour le moment il n'y a pas eu d'appel. Les agents inscrits restent dans le vivier sans avoir besoin de réitérer leurs souhaits

- Où en est le restaurant administratif de Chalon ?

**Réponse du DDFIP 71 :** une attention toute particulière est portée sur le restaurant chalonnais qui pour s'en sortir devra retrouver une fréquentation normale. Attention, le budget action sociale ne pourra probablement pas permettre que tous les agents de la DGFIP bénéficient de tickets restaurant et la fermeture des restaurants administratifs risque de niveler vers le bas avec suppression de cet avantage.

- Attention appelée sur les services communs chalonnais avec 2 absences longue durée

**Réponse du DDFIP 71 :** il n'était pas au fait de cette difficulté mais veillera à mettre les moyens pour y remédier

- Sur les contractuels : au niveau du recrutement : nombre de postulants et qualifications ? Et quid de leur formation ?

**Réponse du DDFIP 71 :** Il y aura une formation socle puis des modules adaptés à l'emploi.

A l'initiative du DDFIP : le CSB « Ile de France » a bien démarré avec une montée en charge progressive, la dernière phase, avec la « bascule » de Paris doit se faire au 10 octobre. Nous avons eu de plus la surprise d'accueillir Monsieur le Ministre qui est venu participer à l'inauguration.

